

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI .

Entente préalable entre :

- l'Arbitre principal, Monsieur **Bernard CLOAREC** et l'Organisateur, Monsieur **Daniel COZIC**
- l'Organisateur et la Direction Technique Nationale.

CONDITIONS SANITAIRES :

selon les directives de la FFE, de la Préfecture des Côtes d'Armor, de la Mairie de Saint Agathon.

Article 1 : Présentation

L'Association : Echiquier Guingampais organise le 26ème Open de Guingamp du 11 février 2023 au 17 février 2023.

Lieu des rencontres : salle La Grande Ourse à Saint Agathon.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

• Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu)

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 20.....) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.6).

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde sont définitifs 2 heures avant le début de la ronde . Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Lors des rondes 2 à 6, chaque joueur peut prendre un « bye », dans la limite de deux. La valeur du « bye » est de 0,5 point. Pour en bénéficier, le joueur doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Article 3 : Cadence

Cadence : 40 coups / 1h30 puis 30mn avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

1h30 avec un incrément de 30s par coup depuis le début pour l'open B.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : samedi 11 février avant 14h00

Clôture du Tournoi : vendredi 17 février

Dates et horaires des rondes :

1ère ronde :	samedi 11 février	Début à 15h00
2ème ronde :	dimanche 12 février	Début à 14h00
3ème ronde :	lundi 13 février	Début à 09h00
4ème ronde :	lundi 13 février	Début à 16h00
5ème ronde :	mardi 14 février	Début à 14h00
6ème ronde :	mercredi 15 février	Début à 09h00
7ème ronde :	mercredi 15 février	Début à 16h00
8ème ronde :	jeudi 16 février	Début à 14h00
9ème ronde :	vendredi 17 février	Début à 09h00

Cérémonie de clôture : vendredi 17 février à 15h00

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Tout joueur absent au début de la ronde 1 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 54€ Jeunes : 27€

La liste des Prix sera affichée dans la salle de tournoi avant la ronde 5.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont répartis à la place.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

⌚ Prix du classement général,

⌚ Prix par tranches ELO,

⌚ Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo :

1- Buchholz

2- Buchholz tronqué

3- Performance

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Article 7 : Forfaits

Le délai autorisé pour le retard est de 30 minutes.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au **07 86 44 03 22** en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

- Partie nulle :

- ⌚ Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.
- ⌚ En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.
- ⌚ Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent leurs pièces.

Article 10 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- ⌚ exclusion après 2 forfaits,
- ⌚ respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- ⌚ les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- ⌚ les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- ⌚ Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- ⌚ Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- ⌚ S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- ⌚ Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- ⌚ si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés,
- ⌚ les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- ⌚ avoir une attitude convenable
- ⌚ analyse et blitz interdits dans la salle
- ⌚ interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- ⌚ éviter toute discussion et toute lecture suspecte

- ⌚ vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu
- ⌚ signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- ⌚ toute dégradation entraînera une exclusion
- ⌚ animations

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ».

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 13 :

Arbitre : Bernard CLOAREC Arbitre Fédéral Elite 1

L'Arbitre Principal

L'Organisateur